

Enfin, les réponses du jury sont affirmatives sur les questions de complot et d'attentat, ce qui concerne les accusés Chipron, Duféix, Fargin-Fayolle, Pihles, Boch, Deville et Gambon.

Après la déclaration du jury, le président ayant demandé à chaque accusé s'il n'avait rien à ajouter à sa défense, M. Napoléon Lebon a répondu : « Vous avez vos ennemis entraînés ; frappez-les, frappez-les fort ; un jour ils se vengeront. »

Sur l'ordre du président, un gendarme fait assiéger le condamné.

Maigne prononce les paroles suivantes : « Vous nous frappez sans avoir rendu témoignage au droit souverain du peuple ; mais notre peine sera douce. C'est à nous de voir jusqu'où vous voulez descendre dans la voie de l'iniquité. »

L'accusé Lamazière se dresse sur son banc et s'adresse aux jurés : « Je souhaite, dit-il, que les trente-six hommes qui sont assis sur ces bancs et qui viennent de nous juger soient torturés un jour par le remords de leur conscience. »

La cour, après ces observations, rentre en séance et le président prononce l'arrêt suivant :

« La haute cour condamne :
Chipron, Duféix, Fargin-Fayolle, Pihles, Boch, Deville, Gambon, Langlois, Pays, Schmitz, André, Lebon, Maigne, Commissaire, Daniel, Lamazière, Vauthier et Guinard à la peine de la déportation ;
à cinq ans de détention ;
à l'exception de M. Guinard, tous les condamnés se lèvent et crient : Vive la République démocratique et sociale ! »

Au moment où il est emmené par la garde, Lamazière s'adresse, et se tournant vers la cour et le jury, leur adresse cette allocution : « Que l'infamie vous soit légère ! Plus de vingt ans se sont écoulés depuis les procès des 15 Mai 1848 et 13 Juin 1849 ; que reste-t-il aujourd'hui des accusés, des juges et du jury des hautes cours de justice de Bourges et de Versailles ? Quelques vieillards, un triste souvenir de nos discordes civils. »

Il y a des crimes qui semblent venir en aide à cette thèse de certains spécialistes, s'efforçant de prouver que les assassins sont aliénés et ne tendant à rien moins qu'à substituer la science à la justice.

Le nommé Pierre M., âgé de vingt-cinq ans, a un jour rencontré d'une fille, rue Cambrai, alla chez elle. La chambre, située au rez-de-chaussée, était éclairée. Pierre M. tira un couteau-poignard de sa poche, l'ouvrit et s'avança vers la boutique pour l'éteindre.

Comprenant son intention et le danger qu'elle courait, cette fille s'élança vers lui et parvint à le mettre à la porte.

Quelques instants après, Pierre entra en conversation, rue Frémicourt, 40, avec une autre fille, et montait chez elle.

A peine entrée, il prit son poignard, éteignit la bougie et se précipita sur cette fille, à laquelle il porta deux coups, l'un au cou, l'autre au sein gauche.

Dans la lutte le poignard s'étant échappé des mains du meurtrier, cette fille en profita pour briser une vitre et crier : A l'assassin !

Des voisins étant accourus, Pierre M. parvint à se démanoir de la rue de la Lumière, en se précipitant sur son crime, que sous l'empire d'un hallucinatif, il sentait ne pouvoir perpétrer que dans les ténements.

Conduit immédiatement devant le commissaire de police du quartier Necker, non seulement il a répondu avec une parfaite lucidité à toutes les questions, mais encore il a déclaré qu'en se voyant l'auteur du meurtre, il semblait sortir d'un affreux cauchemar.

La vérité est que ce jeune homme, qui a reçu une certaine éducation, a d'excellents antécédents et qu'il ne pouvait avoir aucun sujet de haine contre des filles qu'il ne connaissait pas.

« Voici d'après une feuille américaine, la manière toute primitive dont s'accomplit la cérémonie de mariage dans certains districts ruraux de Far-West.

La scène est un champ de pommes de terre. Le maire en manches de chemise, et tout entier à sa besogne, ne s'aperçoit pas de la présence d'un couple qui, la main à la main, le suit de sillon en sillon avec une persistance qui dénote une détermination bien arrêtée.

— Monsieur le maire ! se hasarde enfin de dire le jeune homme d'une voix timide.

— Eh bien ! de quoi ? et la houe s'élève et retombe avec plus de vigueur que jamais.

— Nous désirons... nous marier, monsieur le maire... répond le jeune homme.

— C'est bien ! laissez moi terminer ma besogne, le temps de compter les sillons !... et se tenant toujours par la main, les deux jeunes gens le suivent jusqu'à ce qu'il fasse une halte.

— Vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf ! A votre tour, vous autres ! Mettez-vous là, en face de moi.

Et d'un geste le magistrat désigne le manche de l'instrument dont il venait de se servir avec tant de diligence.

— Jurez-vous, dit-il alors au jeune homme, de prendre cette femme pour épouse ?

— Oui.

Et vous, à la jeune fille, jurez-vous de prendre cet homme pour époux ?

— Oui.

— En ce cas, tonnerre ! je vous déclare être mari et femme ! Maintenant, dégarnissez au plus vite !

Les nouveaux conjoints s'éloignent et le maire retourne à son occupation.

— Voici, d'après le Paris-Journal, quelques indiscrétions sur l'un des cercles les plus élégants de Paris, le Cercle impérial :

Les dépenses du Cercle impérial ont été pour l'exercice de 1869, de 285,216 fr. 45 c. et les recettes de 344,874 fr. 55 c.

Le solde en bénéfice a donc été de 89,658 fr. 10 c.

Les cotisations ont rapporté 144,700 fr. Les cartes ont coûté 14,093 fr. 20 c. d'achat et ont rapporté 138,082 fr. 50 c.

Le billard a produit 8,299 fr. 25 c.

Au chapitre des dépenses, le loyer est porté pour 52,000 fr.

Les impositions et assurances, pour 6,100 francs.

Le personnel, pour 37,600 fr.

L'habillement des gens pour 9,000 fr.

L'éclairage, pour 19,200 fr.

Le blanchissage, pour 6,600 fr.

Le entretien, pour 35,300 fr.

Le secours au bureau de bienfaisance, pour 7,800 fr.

Les abonnements aux journaux, pour 12,000 fr.

N. B. — On reçoit tous les journaux qui paraissent sur le globe.

Le jardin, pour 2,000 fr.

La cave du cercle est estimée à 91,304 fr. 60 c., la provision de cigares, à 7,450 fr.

La table a coûté 22,300 fr. et a rapporté 54,500 fr., sans compter 26,700 fr. de vins vendus.

L'actif du cercle est de près de 450,000 fr.

Ajoutons que le nombre maximum des membres permanents du cercle est fixé à 700.

La cotisation annuelle est fixée à 300 fr.

Les ambassadeurs, les ministres plénipotentiaires, les ministres résidents sont admis sur le simple envoi de leur cotisation.

Les membres honoraires du cercle sont les rois de Bavière, d'Italie, des Pays-Bas, de Portugal, de Wurtemberg, de Belgique, le grand duc Constantin, le grand duc Nicolas de Russie, le grand duc de Bade, le duc de Cambridge, le prince Frédéric Guillaume de Prusse, le prince Adalbert de Bavière, le prince d'Orange, le prince de Suède.

Le président est le général Fleury.

Le comte de Nieuwerkerke, qui vient de donner sa démission, était, avec le général Alard, un des deux vice-présidents.

— On écrit de la Haye :

Un nouveau sinistre vient de frapper la commune de Scheveningue. Deux bateaux de pêche ont été renversés par les vagues au moment où ils essayaient d'entrer dans le port de Vlieland : pas un seul homme, pas un quatorze qui formaient les deux équipages, n'a pu être sauvé. La plupart de ces malheureux étaient mariés et pères de famille.

— On écrit de Thann à l'industriel alsacien : Nous venons d'échapper à un grand malheur. Une masse de rocher s'est écroulée aujourd'hui, vers une heure et demie, dans la tranchée du chemin de fer au faubourg des Vosges.

Le train se dirigeant vers Wesseling avait heureusement un petit retard ; on a eu le temps de courir au devant et de le faire arrêter.

On lit dans le même journal, qu'un violent incendie a détruit une partie du village d'Embs (Grisons).

Il paraît aussi qu'il y a eu une secousse de tremblement de terre à Bâle.

— On lit dans la Démocratisation, de Lyon : Mardi, à quatre heures, de l'après-midi, une explosion a eu lieu dans la fabrique de mèches inflammables située près de Givors. L'établissement a été complètement détruit par la déflagration de la poudre employée pour la fabrication de ces mèches.

Il y a eu trois victimes ; l'une d'elles, père de deux enfants, a été projetée en l'air par l'explosion.

— Le Journal d'Amiens dit que l'assassin de la gare de Guillaucourt, est découvert.

— Une bonne histoire de fous égale la chronique parisienne de M. Ludovic Hans à l'Opinion nationale :

Le receveur des finances d'Arras envoyait des fonds à la recette générale d'Arras par la diligence que l'on fit escorter par deux gendarmes. Les fonds avaient été déposés dans la caisse du coupé où prirent place deux voyageurs.

A un relai l'escorte changea et le brigadier de la première remit à son remplaçant sa lettre de service ; celui-ci y lut sans la moindre hésitation : envoi de fous, au lieu de envoi de fonds.

— Où sont-ils ? demanda-t-il à son collègue, sans autre interrogation.

— Dans le coupé, répondit celui-ci sans autre commentaire.

Puis on se sépara, la diligence roula ; mais les deux nouveaux gendarmes se pressèrent d'abord contre les portières du coupé.

Au relai suivant, nouveau changement d'escorte. On ne regarda plus la lettre.

— Qu'avez-vous là ?

— Deux fous que nous sommes chargés de surveiller.

— Sont-ils méchants ?

— Pas jusqu'ici, mais ce sont les plus dangereux qui sont les plus calmes.

— Voyons donc... Tiens, ils ont l'air de dormir.

— C'est sans doute l'épuisement qui succède aux crises nerveuses. Méfions-nous. En voici un qui bouge.

En effet, l'un des voyageurs mystérieux, saisi d'un invincible besoin de prendre l'air, mettait la main en dehors sur le bouton de la portière. Mais les quatre gendarmes le repêchèrent violemment dans l'intérieur du coupé sur son compagnon qui, à demi écrasé, poussa des hurlements terribles.

— Partez ! crièrent les gendarmes au conducteur. Le mouvement les calma. — On fouetta les chevaux, l'escorte prit le galop, suivie de l'ancienne qui jugea qu'on n'était pas trop de quatre contre de pareils énumérations.

La scène se reproduisit à tous les relais et les malheureux voyageurs ne purent être délivrés qu'à Arras.

— On lit dans la Correspondance de Berlin : Le libraire Hofmeister, président du conseil municipal de Ronnebourg (petite ville altenbourgeoise), avait été condamné, l'année dernière, à deux mois de prison pour offense envers un greffier du tribunal. Hofmeister jouit dans sa ville d'une grande popularité ; 700 Ronnebourgeois adressèrent pour lui une demande en grâce : à S. A. le duc, qui, n'usant que d'une demi-clémence, réduisit à un mois de prison la peine du condamné. Nouvelle supplique du collège municipal de Ronnebourg, sollicitant le prince de commuer la prison en une amende. S. A. cette fois, fut inflexible, et l'on ne put obtenir en faveur de Hofmeister qu'un délai qui lui permit de passer en famille les fêtes de Noël et du nouvel an.

Altenburg, capitale du duché (16,000 âmes), possède, entre autres établissements publics, un gymnase, une bibliothèque — et une prison. C'est là que vers le milieu du mois dernier, le libraire de Ronnebourg vint subir sa peine.

Il y a quelques jours, Hofmeister rentrait triomphalement à Ronnebourg ; ses concitoyens allèrent au devant de lui, l'accueillirent avec des vivats ! et lui firent cortège aux flambeaux jusqu'à sa maison où l'attendait une sérénade. Dans ces limites, l'ovation ne dépassait pas ce qui est permis ; mais tout à coup l'on vit s'allumer sur la place du marché le grand candélabre de gaz à quatre becs ! Illumination inouïe en pareille circonstance, attendu que ce candélabre ne s'allume que dans les occasions solennelles, par exemple lorsque Son Altesse ou quelque haut personnage honore Ronnebourg de leur visite.

Aussitôt un correspondant officieux dénonça le fait à la Gazette d'Altenbourg, et cette feuille s'éleva avec indignation contre la municipalité ronnebourgeoise, qui a toléré « cette nouvelle offense envers la justice ». Celle-ci, se considérant à son tour, comme offensée par l'article de la Gazette, vient de citer en justice son rédacteur, sur le chef d'outrage et de calomnie.

On se demande, cependant, quel peut être l'auteur de cette coupable illumination, puisque le magistrat de Ronnebourg se défend d'avoir donné l'ordre d'allumer le candélabre à quatre becs. De son côté, l'administration du gaz proteste vivement de son innocence... D'où il faut croire, jusqu'à nouvel ordre, que les quatre becs officiels se seront seditieusement allumés tout seuls en l'honneur du libraire libéral Hofmeister.

— Le 26 février un affreux accident a eu lieu à Sienne. Une des poutres, qui soutiennent le plancher de la salle de la Société ouvrière de cette ville, s'est brisée à l'improviste au moment où 300 ouvriers environ étaient réunis pour l'élection d'un trésorier. 150 sociétaires, sinon plus, ont été entraînés dans l'effondrement du plancher.

La Gazette d'Italie ajoute à cette nouvelle les détails suivants : L'une des victimes de l'accident a déjà succombé ; plusieurs autres ont des blessures plus ou moins graves.

— PARIS CONSOMMATEUR. — Paris a absorbé en 1869 : 4 millions 233,017 hectolitres de vins, alcools, liqueurs, vinaigre, bière, etc. ; 172,761 hectolitres d'huiles ; volailles et gibier, 27 millions 785,769 francs ; bœuf, pour 31 millions 836,265 francs ; œufs, 17 millions 45, 013 francs ; marée, 95 millions 268,925 francs ; hultres, 4 million 869,166 francs ; poisson d'eau douce, pour 2 millions 139,956 francs ; truffes, pour 150,022 francs ; viandes de toutes espèces, 392 millions 37,564 kilogrammes.

— Les journaux de Paris annoncent que Fraise, l'assassin de la rue Amélot, a été trouvé hier matin, à huit heures, pendu à un arbre, sur le territoire de Rosny, au lieu dit la Côte de change. L'assassin s'était fait justice lui-même.

Le commissaire de police de Vincennes a constaté le décès.

Le cadavre était vêtu d'un paletot gris, d'un gilet à raies violettes, d'un second paletot noir à collet de velours et d'une chemise marquée C. F. Sa mort remontait à quelques heures.

Vers midi, il arrivait à la Morgue, et on le plaçait sur une dalle voisine de celle où était étendue sa victime.

Tel est le dénouement de cet horrible drame.

Savez-vous qui a le plus de droit à la succession Leverrier ?

C'est le marchand russe. (On sait que le public parisien désigne par le sobriquet de marchand russe.)

Il n'apas découvert de planète, c'est vrai, mais il a fait une éclipse.

L' anecdote est inédite, et j'en certifie l'authenticité.

Il n'était alors qu'un bouillant colonel et n'avait pas encore passé par la lourde responsabilité du commandement en chef ; il ne possédait donc pas cette excessive circonscription qui l'a fait surnommer dans l'armée la providence des familles.

Or, par une belle nuit d'Afrique, il était chargé d'effectuer le passage d'un rivage ; mais son général lui avait fait dire d'attendre le coucher de la lune, afin de ne pas donner l'éveil à l'ennemi.

Après avoir attendu plusieurs heures, comme la pale Phébé ne se décidait pas à disparaître, ne pouvant maîtriser son émotion, il mit son régiment en marche ; puis, s'adressant à l'aide de camp du commandant en chef, il lui dit :

« Allez dire au général que je ne puis attendre plus longtemps ; je me f... de la lune, je fais une éclipse et je passe ! »

— Le Phosphate de fer soluble de Leras, docteur des sciences, est le médicament le plus remarquable pour la guérison des pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles ; appauvrissement du sang.

Le docteur Bernutz, médecin de l'hôpital la Pitié de Paris, constate dans une lettre sa supériorité sur les autres ferrugineux, dans les termes suivants :

« Chez une malade très gravement affectée, pour laquelle j'avais dû renoncer successivement au fer réduit, au lactate de fer, aux pilules Vallet, à l'Eau de Spa et de Passy, le Phosphate de fer soluble a été non-seulement bien supporté, mais a immédiatement amené une amélioration. — Dépôt à Roubaix chez M. COLLE pharmacien. »

Cours public de Physique
Mercredi 9 Mars, à 8 h. 1/4 du soir.

Découverte de l'Electro-magnétique. — Loi des actions électro-magnétiques. Action d'un courant sur le magnétique terrestre.

CHEMIN DE FER DE LILLE A VALENCIENNES
SOCIÉTÉ ANONYME
Au Capital de CINQ MILLIONS de Francs en Actions libérées

SOUSCRIPTION
20,000 OBLIGATIONS DE 500 FRANCS
Dont la création a été autorisée par Lettre Ministérielle du 20 Janvier 1870

Ces Obligations sont remboursables à 500 fr. PAR VOIE DE TIRAGES

Elles rapportent 15 francs l'an par coupons semestriels de 7 fr. 50, payables le 1^{er} Février et le 1^{er} Août, à PARIS et à LILLE.

PRIX D'ÉMISSION : 305 FRANCS
Avec jouissance du 1^{er} Février 1870

VERSEMENTS : } 50 francs en souscrivant,
} 235 francs à la répartition,
contre remise des Obligations définitives au Porteur.

Les Souscripteurs auront la faculté de verser seulement 55 francs à la répartition, et de verser le solde aux époques ci-après :

100 francs le 10 Avril.
100 francs le 10 Juin.

Les Souscripteurs qui useront de cette faculté auront à payer des intérêts de retard à raison de 5 % l'an, qui seront comptés à partir du 10 Mars.

La Souscription sera ouverte les lundi 7 et mardi 8 mars.

à Roubaix, chez MM. JULES DECROIX VERNIER VERLEY et C^o

Le chemin de fer de Lille à Valenciennes est presque entièrement construit. Il doit être mis en exploitation au mois de Juillet prochain.

Voir la notice sur cette ligne, qui se distribue dans les bureaux de Souscription. 9802

Bourse de Paris
du Vendredi 4 Mars 1870

Rente 3 p. 0/0 44.30
id. 4 1/2 p. 0/0 105.50

COMMERCE.

HAVRE, jeudi 3 mars 1870. — Cotons : On a laissé du Louisiane mars à 139 fr. et des mois éloignés de 128 à 128 fr. ; des Omra, embarquement janvier ou février, à 109 fr. 50 ; février ou mars, à 108 fr., et un moment on a pu faire des mars ou avril, à 106 fr. 50.

Le marché est toutefois mieux ce soir, avec acheteurs à ces divers prix, mais sans vendeurs. En disponible, nous avons eu une petite demande encore assez régulière, à prix faciles, mais sans changement notable sur hier.

Les ventes notées à 4 heures vont à 1,131 balles.

Laines : C'est aujourd'hui que commence notre enchère périodique pour laquelle il paraît être venu peu d'acheteurs du dehors, conséquence des petites quantités offertes.

CONDITIONS DES SOIES
LYON, LE 3 MARS 1870

Nombre	SORTES	France							POIDS	
		France	Piémont	Italie	Brousse	Levant	Bengale	Chine		
80	Organsin	44	10	12	2	5	4	1	2	6649
47	Trames	9	7	7	2	24	7			3196
65	Grèges	32	15	2	2	12	2			4813
11	Diverses									
2	Robines									
2	Laines									
205		85	10	34	4	7	4	37	11	14658

BALLOTS PESÉS.

Nombre	SORTES	France							POIDS	
		France	Piémont	Italie	Brousse	Levant	Bengale	Chine		
3	Organsin	2						1	3	214
47	Trames							41	6	2914
48	Grèges							48		2304
18	Diverses									
116		2						90	6	5432

Dernier numéro placé des Soies et Robines, depuis le 1^{er} du mois... 546
Dernier numéro des Laines... 209
Dernier numéro des ballots pesés 209

SAINT-ÉTIENNE, 2 MARS 1870.

Nombre	SORTES	France							POIDS	
		France	Piémont	Italie	Brousse	Levant	Bengale	Chine		
2	Organsin	4		2	1	5	2			129135
20	Trames					16	2			121802
	Grèges	1		1						48277
	Diverses									
	Robines									
	Laines									
27		5		3	2	26	4			129924

Ville de Roubaix
Cours public de chimie.
Lundi 7 Mars à 8 h. 1/4 du soir.

COCHENILLE.

Historique, culture et récolte de la Cochenille. Cochenilles du commerce ; leurs valeurs relatives en peinture.

BALLOTS PESÉS.

Nombre	SORTES	France							POIDS	
		France	Piémont	Italie	Brousse	Levant	Bengale	Chine		
2	Organsin	4		2	1	5	2			129135
20	Trames					16	2			121802
	Grèges	1		1						48277
	Diverses									
	Robines									
	Laines									
27		5		3	2	26	4			129924

BOURSE DE LILLE
Cours du 3 Mars 1870

OBLIGATIONS DES VILLES

Ville	Année	Prix
Armentières	1865	100
Lille 1860	J. A. 1865	105.25
Lille 1863	J. J. Janv. 1864	97.62
Lille 1868	libérées	100
Roub.-Tourcoing	R. à 50	43.57

CAISSE COMMERC. DE LILLE
ley, Decroix 565
Comptoir Devilder et C^o 532.50
Crédit industriel du Nord 514.25
Caisse Pérot et Comp. 375
Compagnie le Nord incendie 200 fr. p. 1390
Gaz de Wazemmes à 1300
..... 1125

CAISSE COMMERC. DE ROUBAIX
Lille à Béthune, actions 400
Lille à Béthune, oblig. 400
Aniche (le douzième) 250
Azincourt 250
Auchy-au-Bois 250
Bruay 180
Bully-Grenayanc. 423.75
Carvin 950
Courrières 10075
Campagnac 625
Douvrin, anc. 1000
Douvrin nouv. 1864 1300
Escarpelle 1300
Epinae 1400
Ferfay 1400
Fiennes et Harding, 216
Lens 9100
Lévins 1550
Meurchin 900
Vicoigne-Neux, 5410
Vendin, 1000
Thiv. et Fresnes (M.) 1000

COURS DES HUILES A LILLE
3 Mars 1870.

HUILES	GRAINES	TOURTEAUX
l'hectolit.	l'hectolit.	l'hectolit.
Colza 26	30	50
Lin 26	30	50
Cameline 26	30	50
Lin p. 26	30	50
Lin gr. et. 26	30	50

DEPARTS DE ROUBAIX POUR

Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.31
— Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31
— 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 12.45 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement).

Amiens et Paris — Matin : 5.47 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1^{er} et 2^e cl.) — 7.38 — 9.36.

Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9.36.

Calais — Matin : 5.47 — 9.51 (1^{er} et 2^e cl.) — 11.26 — Soir : 6.13.

Dunkerque. — Matin : 5.47 — 9.51 — Soir : 6.13.

Douai, Somain et Valenciennes. — Matin 5.47 — 8.21 — 11.26 — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.

Tournai (par Mouscron). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.

Tournai (par Lille) matin : 5.17 — 8.21 — 20. — 3.31 — 7.38.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POTES.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste.

Lett. aff. non-aff.

Jusqu'à 10 gr. inclus. 0 f. 20 c. 0 f. 30 c.
de 10 gr. à 20 gr. incl. 0 40 0 60
de 20 gr. à 100 gr. 0 80 1 20
de 100 gr. à 200 gr. 1 60 2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 f. 20 cent. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuables dans a circonscription postale du même bureau.

Lett. aff. non-aff.

Jusqu'à 10 g. inclus. 0 f. 10 c. 0 f. 15 c.
de 10 g. à 20 g. 0 20 0 30
de 20 g. à 100 g. 0 40 0 60
de 100 g. à 200 g. 0 80 1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres de Paris pour Paris.

Lett. aff. non-aff.

Jusqu'à 15 g. inclus. 0 f. 10 c. 0 f. 15 c.
de 15 g. à 30 g. 0 20 0 25
de 30 g. à 60 g. 0 30 0 35
de 60 g. à 90 g. 0 40 0 45

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent par chaque 30 grammes ou fraction de 30 gr. pour les lettres affranchies ou non affranchies.